



**Centre d'instruction et d'information des
réserves de l'Armée de l'air et de l'espace**

CIIRAAE 117 - Paris

Période Militaire Initiale du Réserviste (PMIR)

[Document mis à jour le 29 octobre 2022]

La PMIR est le dispositif de formation initiale qui permet aux citoyens volontaires, issus du civil, d'intégrer la réserve opérationnelle de l'Armée de l'air et de l'espace.

Elle se compose de deux phases distinctes :

- 1/ Les périodes militaires d'initiation et de perfectionnement à la Défense nationale (PMIP-DN)
- 2/ La formation initiale du réserviste (FMIR)

- **Les PMIP-DN :**

Durée totale 12 jours (7 j. + 5 j)

Ces deux périodes successives de formation pré-militaires sont effectuées sans engagement contractuel de la part du candidat.

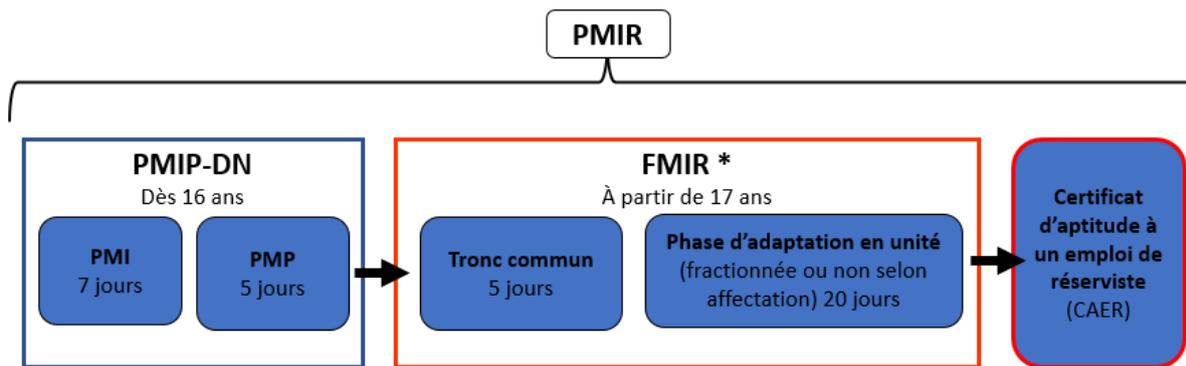
Les PMIP-DN sont le prérequis pour accéder à la FMIR.

- **La FMIR**

Durée totale 25 jours (5j. + 20 j. en unité)

Le candidat signe un contrat d'engagement initial dans la réserve d'une durée d'un an.

La FMIR est validée par l'obtention du certificat d'aptitude à un emploi de réserviste



* Signature d'un contrat initial d'un an

Les stages comprennent des cours théoriques (éducation militaire, topographie, armement...), et des activités militaires et sportives (course d'orientation, marche de nuit, footing, natation*...).

Durant le tronc commun de la FMIR, les stagiaires sont initiés au maniement des armes de guerre et au tir avec ces mêmes armes.

Durant ces périodes de formation, les stagiaires sont soumis aux règles de discipline en vigueur dans les armées.



Crédit Photo : CABA 117

**savoir nager est obligatoire pour intégrer la réserve opérationnelle*

Remarque :

Le cursus de formation précédemment décrit est LE parcours normal et conventionnel des volontaires issus du civil.

Dans certains cas spécifiques, et selon des modalités très particulières, certains candidats peuvent être orientés vers un cursus adapté.

Conditions d'accès :

- **Avoir la nationalité française ;**
- **Être âgé de plus de 16 ans pour les PMIPDN et plus de 17 ans pour la FMIR**
- **Être médicalement apte ;**
- **Justifier d'un certificat de recensement ;**
- **Pour les candidats mineurs, une autorisation des deux parents est obligatoire.**

Planning prévisionnel pour 2023 : (dates à confirmer)

- Entretiens de sélection → entre novembre 2022 et février 2023
- PMIPDN → vacances de printemps de la zone C (académie de Paris, Créteil et Versailles).
- Tronc commun FMIR (5 jours) → mi-juillet 2023
- Période d'adaptation en unité [PAU] → 20 jours répartis en plusieurs périodes obligatoires durant la 1^{ère} année de contrat.

NB : à Paris, durant la PAU, les réservistes de sont pas hébergés.

Qui sommes-nous ?

Le CIIRAAE 117 est une unité de l'Armée de l'air et de l'espace basée à l'École militaire (Paris VIIème).



Cette unité est chargée de la formation initiale, puis de l'entraînement et du maintien en condition des réservistes opérationnels de l'Armée de l'air et de l'espace affectés en région parisienne.

Le CIIRAAE assure également une mission de diffusion de l'information relative à l'Armée de l'air et à la défense nationale auprès des réservistes, des correspondants *Défense* des collectivités territoriales, de l'Éducation nationale, ...

En cas de besoin, les instructeurs et les réservistes affectés au CIIRAAE concourent à la protection des sites relevant du Ministère des Armées (les bases aériennes, par exemple) et à la protection du territoire national.

Contact : fa117-ciiraa-incorporation.chef.fct@intradef.gouv.fr